



IESF
SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS ET
SCIENTIFIQUES DE FRANCE



Charte de labellisation d'un événement Journées Nationales de l'Ingénieur (JNI) organisées du 4 au 19 mars 2023

IESF, organisateur des Journées Nationales de l'Ingénieur (JNI), met en place un label destiné à augmenter la visibilité des événements organisés. Ce dénominateur commun entre tous ces événements favorise la promotion des JNI et valorise ces événements en les inscrivant dans une dynamique de dimension nationale. Cette **10^{ème} édition des Journées Nationales de l'Ingénieur (JNI 2023)** est organisée du **4 au 19 mars 2023** et cette année encore sous le haut patronage de Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République. Les JNI sont organisés en lien avec la World Engineering Day (WED) sous l'égide de l'UNESCO et organisée par la Fédération Mondiale des Organisations d'Ingénieurs (FMOI). **IESF y organisera le 4 mars son événement d'ouverture complètement digitalisé**, l'occasion unique de rendre visible des ingénieurs français à l'international. Dans ce contexte, chaque événement labellisé JNI 2023 sera également labellisé **World Engineering Day (WED)**.

Les intérêts de la labellisation pour les organisateurs d'événements sont :

- Le droit d'utiliser le logo JNI que vous trouverez ci-dessous ainsi que celui du WED (World Engineering Day) :



IESF
SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS ET
SCIENTIFIQUES DE FRANCE



- L'inscription dans un calendrier regroupant les événements labellisés JNI sur le site dédié aux JNI (<http://jni.iesf.fr>);
- La mise à disposition du kit de communication des JNI (support de présentation, bannières et bandeaux web, affiche, logo, charte graphique, identité visuelle, éléments de langage, ...) complétée par une visibilité via le site web JNI et les réseaux sociaux.

Cette charte de labellisation engage le labellisé sur les points suivants :

Les critères à prendre en compte pour qu'un événement soit labellisé :

- Se dérouler entre le 4 et le 19 mars 2023 (incluant 3 week-ends),
- Répondre aux objectifs des JNI.

Les types d'actions éligibles :

Manifestations ou événements réalisés sous différents formats (physique ou virtuel) :

- Conférence, Colloque, Séminaire, Table-ronde,
- Hackathon, Challenge, Concours, Prix,
- Atelier, Forum, Moocs, Rencontre, Visite,
- Promotion des métiers de l'ingénieur et du scientifique (PMIS), etc....

Les organisateurs éligibles :

- les IESF Régionales,
- les associations d'Alumni membres d'IESF,
- les écoles d'ingénieurs reconnues par la Cti (Commission des titres d'ingénieur),
- les entreprises et organismes ayant un lien avec les sciences et/ou le monde de l'ingénieur.

Dans la mesure du possible, il est recommandé d'associer à l'organisation de l'événement une IESF régionale et/ou une association membre d'IESF et/ou un BREI (Bureau Régional des Elèves Ingénieurs).

Digitalisation des événements :

Dans un contexte de crise sanitaire qui dure depuis 2 années et pour que tous les acteurs puissent s'exprimer en cette période, nous invitons les labellisés à privilégier l'organisation d'événements digitaux. Indépendamment des préoccupations sanitaires, la digitalisation des événements permettra d'inviter un public plus large que pour des manifestations purement physiques.



Néanmoins, chaque format d'évènement digital ou physique organisé dans les respects des règles sanitaires sera labellisable JNI 2023.

L'organisateur, c'est-à-dire le labellisé, s'engage à (en fonction de ses possibilités) :

- Fournir dans les délais toutes les informations liées à l'évènement via l'open agenda afin qu'il figure sur le site en ligne des JNI (texte de présentation, programme, images, site, etc.) ;
- Communiquer auprès de son réseau et sur ses supports de communication, en précisant que l'évènement est labellisé JNI. Exemple : « organisé dans le cadre des Journées Nationales de l'Ingénieur 2023 (JNI) » ;
- Relayer la communication JNI 2023 d'IESF sur ses réseaux sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn) ;
- Assurer une couverture photographique de l'évènement (en n'oubliant pas de prévenir ses participants) et fournir des photos libres de droit (y compris du droit à l'image des personnes y compris les mineurs le cas échéant) à IESF dans un délai de cinq jours ouvrés après l'évènement pour publication et communication sur les différents canaux d'IESF, ou à défaut d'autorisation, nous fournir un plan d'ensemble de l'évènement ou une photo de l'affiche de votre évènement ;
- Transmettre les statistiques de participation de l'évènement qu'il a organisé dans un délai respectable après l'évènement. Ces données incluront au moins le nombre de participants effectifs et si possible, la répartition par sexe, par âge, la proportion d'actifs et de retraités.

Ainsi que de respecter les points suivants :

- Le logo « JNI » doit être présent sur vos supports de communication web et print (tels que flyer, programme, affiche et site de l'évènement) ;
- Le tag #JNI2023 doit être utilisé avant, pendant et après l'évènement (en particulier sur twitter).

Nous préconisons les labellisés à :

- Organiser son évènement dans le respect du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) ;
- Être couvert par une assurance dans l'organisation à la réalisation de son évènement.

En contrepartie, IESF s'engage, dans le cadre des JNI, à :

- Octroyer le droit d'utilisation du logo JNI dans le cadre de la promotion des évènements labellisés,
- Inscrire les évènements labellisés dans un calendrier spécifique sur le site des JNI,
- Relayer la communication concernant les évènements labellisés auprès du grand public,
- Communiquer autour de l'évènement sur tous les canaux web (réseaux sociaux).

Responsabilités :

La labellisation JNI/IESF n'implique aucune responsabilité d'IESF, en particulier en ce qui concerne la qualité des évènements labellisés, leurs aspects financiers, sécuritaires et organisationnels.

Il est formellement rappelé qu'en aucun cas IESF n'est co-organisateur d'un évènement labellisé JNI. Ce label concerne uniquement des techniques de communication et la cohérence des sujets traités avec les thématiques des manifestations JNI.

Le Labellisé certifie à IESF qu'il a pleine conscience de l'étendue de ses responsabilités en sa qualité d'organisateur d'évènement, qu'il ne peut pas partager son risque avec IESF et qu'en aucun cas la responsabilité d'IESF ne pourra être recherchée en lien avec l'organisation ou le déroulement de cet évènement.

Pour labelliser votre évènement JNI 2023 :

Nous vous invitons à inscrire votre évènement sur l'agenda du site des JNI : <http://jni.iesf.fr/>

Votre contact : jni@iesf.fr